

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

-----

**2014 DU 1116** ZAC Cardinet Chalabre (17<sup>ème</sup>) – Avenant au contrat de concession.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-1, L.300-5 et L.327-1 ;

Vu la délibération 2005 DU 105 des 20 et 21 juin 2005 ayant approuvé le dossier de création de la Z.A.C. Cardinet Chalabre ;

Vu la concession d'aménagement de la Z.A.C. Cardinet-Chalabre, à Paris (17<sup>ème</sup>), signée entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 18 juillet 2005 et reçue à la Préfecture de Paris le 22 août 2005 ;

Vu la délibération 2006 DU 214 des 13 et 14 novembre 2006 ayant approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Cardinet Chalabre ;

Vu l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement, signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 24 janvier 2007 et reçu à la Préfecture de Paris à la même date ;

Vu les délibérations 2010 DF 10 - DU 67 des 8 et 9 février 2010 et 2010 DF 4G – DU 6G portant création de la Société Publique Locale d'Aménagement dénommée Paris Batignolles Aménagement ayant vocation à aménager le quartier Clichy Batignolles (17<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avenant n°2 signé entre la Ville de Paris, la SEMAVIP et la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Paris Batignolles Aménagement du 8 octobre 2010 et reçu à la Préfecture de Paris à la même date, portant transfert de ladite concession à la SPLA Paris Batignolles Aménagement ;

Vu l'avenant n°3 signé entre la Ville de Paris, la SEMAVIP et la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Paris Batignolles Aménagement du 17 octobre 2011 et reçu à la Préfecture de Paris le 24 octobre 2011, prolongeant la durée de la concession d'aménagement et allouant à la SPLA Paris Batignolles Aménagement une rémunération complémentaire pour l'aménagement de la ZAC Cardinet Chalabre à Paris 17<sup>ème</sup> ;

Vu le projet de délibération 2014 DU 1116, en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la conclusion d'un avenant n°4 et l'autorisant à signer ledit avenant prolongeant la durée de la concession d'aménagement et allouant à la SPLA Paris Batignolles Aménagement une rémunération complémentaire pour l'aménagement de la Z.A.C. Cardinet-Chalabre, à Paris (17<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 13 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La conclusion de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement de la Z.A.C. Cardinet Chalabre (17<sup>ème</sup>) est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°4 à ladite concession d'aménagement, tel qu'annexé au présent délibéré.